

OFFRE ET ACCÈS AUX SOINS PRIMAIRES

QUELS RÔLES DES VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS ?

Synthèse

Aux côtés des acteurs du soin et des partenaires institutionnels, les Villes et Intercommunalités s'engagent pour faire face aux défis contemporains liés à l'offre de soin :

- ▶ l'évolution de la population et des enjeux de santé publique ;
- ▶ la baisse de la démographie et de la densité médicale ;
- ▶ l'évolution des aspirations et des modalités d'exercice des professionnels de santé ;
- ▶ les conséquences sur l'accès aux soins.



LES VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS, ACTRICES LÉGITIMES EN MATIÈRE D'OFFRE ET D'ACCÈS AU SOIN

En effet, les élus locaux sont directement interpellés par les habitants et les professionnels de santé sur ces enjeux. De plus, même si « la politique de santé relève de la responsabilité de l'Etat » (Article L.1411-1 du Code de la santé publique), les Villes et Intercommunalités ne sont pas dépourvues de compétences dans le champ de la santé publique. Certaines ont des services communaux d'hygiène et de santé depuis 1902. Les communes et intercommunalités peuvent créer et gérer des centres de santé (Article L.6323-1-3 du Code de la santé publique) ou encore apporter un soutien logistique, financier ou immobilier pour favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé, en matière d'exercice coordonné par exemple (Article L.1511-8 du Code général des collectivités territoriales).

Au-delà des soins primaires, les Villes et Intercommunalités agissent depuis longtemps en prévention et promotion de la santé. Elles ont des capacités à agir sur les déterminants de santé *via* des compétences spécifiques et *via* la clause générale de compétence concernant les communes, ou encore *via* leurs établissements publics tels que les Centres Communaux d'Action Sociale.



LES RÔLES DES VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS

Légitimes à agir, elles s'appuient sur leur connaissance des besoins de la population à l'échelle infracommunale et leur capacité à fédérer les acteurs pour améliorer l'offre et l'accès aux soins primaires. Elles développent des politiques et actions volontaristes au plus proche des besoins de la population :



Un rôle d'observateur des réalités locales et d'animateur territorial de santé,



Un rôle d'incitation et de facilitation à l'installation des professionnels de santé et de mise en lien avec divers acteurs,



Un rôle d'accompagnateur des habitants en rapprochant les personnes du soin,



Un fil rouge : la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Aujourd'hui, la consolidation des approches territoriales et des dynamiques locales en santé est un levier majeur pour répondre aux enjeux contemporains en matière d'offre et d'accès au soin.

ACTIONS DES POUR AMÉLIORER L'OFFRE ET



ÉTABLIR UN CONTEXTE LOCAL FACILITANT

CONNAITRE LES RÉALITÉS LOCALES ET LES RENDRE LISIBLES

- Cartographie
- Observation en santé

SE STRUCTURER POUR AGIR

- Portage politique
- Ressources humaines
- Stratégie et partenariats

CO-CONSTRUIRE L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES ACTEURS LOCAUX, TRAVAILLER LES SOLUTIONS COLLECTIVEMENT ET ASSURER UNE ANIMATION TERRITORIALE EN SANTÉ

- Temps d'échange
- Réseaux locaux
- Ressources utiles aux professionnels de santé
- Instances de concertation



AGIR SUR L'OFFRE DE SOIN

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Mise en avant de l'environnement professionnel
- Palette de diverses modalités d'exercice
- Accueil de stagiaires

ACCOMPAGNER LES PROJETS SUR LE PLAN IMMOBILIER

- Mise en relation des acteurs
- Accompagnement des projets
- Collaboration pérenne santé - aménagement - développement économique

SUIVRE ET ACCOMPAGNER LES PROJETS D'EXERCICE REGROUPE (MSP, PÔLE DE SANTÉ...)

- Plaidoyer
- Accompagnement des porteurs de projets
- Médiation vis-à-vis des partenaires institutionnels

(CO)PORTER UN PROJET D'EXERCICE REGROUPE (CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ, SCIC...)

- Élaboration du projet
- Création du lieu
- Financement
- Gestion

► *Agents dédiés au sujet de l'offre et l'accès au soin (0,5 à 1 ETP) dans certaines Villes-Santé*

*Cartographie dynamique et interservices à **Rennes** ;
Observatoire en santé à **Nantes***

*Lab's Santé Solidarité Précarité du **Grand Nancy***

*Pôles Ressources Santé à **Lille** P'tits dej de la prévention à **Rouen***

*Instances d'aide à la décision en santé publique à **Besançon, Châteauroux** et **Nice***

*Guide pratique en santé mentale du **Grand Chalon** etc.*

► *Colocation pour les internes à tarif préférentiel à **Valence** ;
Partenariat avec un bailleur social pour des locaux de santé à
loyer modéré à **Montreuil***

*Coordination avec les interlocuteurs de l'ARS et la CPAM en
charge de l'exercice coordonné, par exemple à **Toulouse** et
Rennes*

*Appui à la mise en place d'un centre de santé participatif,
d'une MSP ou d'une Maison médicale de garde à **Angers, Carcassonne, Châteauroux, Lyon, Montreuil, Nantes, Narbonne, Nîmes, Orléans, Orly, Strasbourg, Rennes, Rouen, ou encore Villeurbanne***

*Création et gestion de Centres de santé municipaux à **Cherbourg-en-Cotentin, La Roche-sur-Yon, Montreuil**. Etc.*

VILLES-SANTÉ L'ACCÈS AUX SOINS PRIMAIRES



RAPPROCHER LES PERSONNES DU SOIN

INFORMER, ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES

- Outils d'information
- Lieux dédiés
- Personnalisation de l'information
- Médiation en santé
- Implication des usagers

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ

- Ouverture et maintien des droits
- Information, temps d'échanges
- Accès à une complémentaire santé

FAIRE VENIR LE SOIN AU PLUS PRÈS DES PERSONNES

- Dispositifs mobiles
- Actions dans l'espace public
- Faire venir le soin au domicile

ORGANISER OU SOUTENIR DES SOINS GRATUITS

- Dispositifs complémentaires aux Permanences d'Accès aux Soins de Santé
- Intégration des soins primaires dans des lieux d'accueils (par exemple à destination des personnes sans domicile fixe)

► *Maison de la Prévention Santé à Narbonne ; « Cafés Santé » à Grande Synthe*
Médiateurs en santé à Nantes ; Médiation par les pairs à Lille
Mutuelles communales à Bourg-en-Bresse, CU de Dunkerque, Evry-Courcouronnes etc.
Unité mobile de santé de Brest
Gestion de services de soin à domicile par de nombreux CCAS
Permanence de soins gratuits d'un à Bourgoin-Jallieu et à Saint Quentin-en-Yvelines ; PASS de ville à Saint Denis
« Point H » à Brest ; « Point accueil santé solidarités » à Angers. Etc.



ALLIER SOIN ET PRÉVENTION- PROMOTION DE LA SANTÉ DANS TOUTES LES ACTIONS

- Faire connaître les dispositifs de prévention – promotion de la santé aux professionnels de santé
- Interconnaissance des acteurs
- Projets communs (sport-santé sur ordonnance...)
- Actions de prévention dans l'espace public
- Allier soin, prévention et promotion de la santé dans un même lieu
- Etc.



► *Course « color run » à Armentières*
Bus du cœur dans plusieurs villes dont Marseille
Des locaux communs pour le soin et la prévention—promotion de la santé par exemple à Angers
Soutien au sport-santé sur ordonnance dans de nombreuses Villes-Santé notamment Strasbourg
Education thérapeutique pour les patients diabétiques à Conflans-Sainte-Honorine
Maison Relais Santé destinée aux personnes atteintes de maladies chroniques à Valence etc.

DES COOPÉRATIONS LOCALES À RENFORCER

Recommandations des Villes-Santé aux collectivités locales qui souhaitent agir sur l'offre et l'accès au soin

- ▶ **Éviter la concurrence délétère entre les territoires**, au sein de son intercommunalité et au-delà.
- ▶ **Garantir la lisibilité du projet de santé du territoire** et améliorer la cohérence entre les plans et politiques de l'ARS, la Région, le Département, et des EPCI et Villes.
- ▶ **Impliquer les habitants et usagers** dans les diagnostics locaux, et dans la recherche et la mise en œuvre de solutions.
- ▶ **Se positionner en observateur des réalités locales**, pour adapter les réponses aux besoins des populations.
- ▶ **Faire connaître ses capacités d'actions** à la Préfecture, l'ARS, la CPAM et aux professionnels de santé.
- ▶ **Soutenir, voire animer une dynamique fédérative et coopérative avec les professionnels de santé, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux dont les habitants.**
- ▶ **Impliquer les élus lors des rencontres avec les professionnels de santé**, et identifier les moyens d'échanger et de communiquer avec ces derniers.
- ▶ **Faciliter la création des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé** et se rapprocher de leurs comités de pilotage.
- ▶ **Entrainer les acteurs locaux dans une démarche de prévention et promotion de la santé** en intégrant une approche d'universalisme proportionné. La réponse aux enjeux d'accès au soin doit fondamentalement inclure l'*aller vers*.



Recommandations aux acteurs institutionnels pour consolider les approches territoriales

- ▶ **Reconnaître à un niveau institutionnel les collectivités territoriales qui agissent en chevilles-ouvrières de proximité du système de santé**, notamment en leur ouvrant la gouvernance des ARS jusqu'à leur présidence.
- ▶ **Améliorer les échanges entre les Villes et Intercommunalités (y compris petites et moyennes), les ARS (en particulier leurs délégations départementales) et la CPAM.** Des disparités sur ce point sont observées entre et au sein des régions. Les Villes et Intercommunalités, quelle que soit leur taille, souhaitent bénéficier de temps d'échanges avec les ARS et la CPAM pour contribuer à la cohérence des projets de santé et au suivi des projets d'exercice regroupé.
- ▶ **Associer les collectivités locales aux diagnostics et plans portés par les ARS**, notamment la définition de la méthodologie et des critères du zonage des médecins, notamment afin de mieux prendre en compte les spécificités infracommunales dont les quartiers de la politique de la ville.
- ▶ **Collecter et partager des données plus précises sur la localisation des lieux d'exercice des professionnels de santé** (et les informations associées telles que l'âge des professionnels) de sorte à permettre une observation plus fine des territoires, y compris à l'échelle infra-communale.
- ▶ **Renforcer les dispositifs locaux de coordination en santé** tels que les Contrats Locaux de Santé, les Ateliers Santé Ville, les Conseils Locaux en Santé Mentale ou encore les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et pérenniser les postes de coordinateurs et les financements qui leur sont associés.
- ▶ **Pérenniser le soutien financier aux structures d'exercice coordonné, en particulier sur leurs actions relevant de la prévention et promotion de la santé.**



Décembre 2021

Cette brochure synthétise la publication « *Offre et accès aux soins primaires : quels rôles des Villes et Intercommunalités ?* », réalisée par le RfVS-OMS dans le cadre d'un projet soutenu et financé par la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations. La version numérique de l'ouvrage et sa synthèse sont en accès libre sur www.villes-sante.com.

Nous remercions la Banque des Territoires et le Groupe CDC, ainsi que toutes les Villes-Santé qui ont contribué aux temps d'échanges et la publication via leurs retours d'expériences et leurs réflexions.